



FORMULAIRE DE DEMANDE DE :

## **PERMIS DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT, DE TRANSFORMATION ET DE RÉNOVATION**

### **Bâtiment principal**

**Notes :** La demande pour une nouvelle construction doit être accompagnée des demandes de permis pour installation septique et de prélèvement des eaux et leur protection, lorsqu'il s'agit d'un terrain non-desservi ou partiellement desservi par la municipalité (aqueduc et/ou égout).

Pour une rénovation, un agrandissement ou une transformation, un permis pour une installation septique est également requis préalablement à la construction d'une chambre à coucher supplémentaire dans une résidence isolée, et ce, si l'ajout de cette chambre fait en sorte que la capacité maximale de l'installation sanitaire en place était déjà atteinte.

### **Contenu obligatoire à fournir avec la demande**

Le paiement pour frais d'étude de la demande (cochez où applicable) :

- 100 \$** Construction neuve
- 50 \$** Rénovation ou transformation d'un bâtiment principal.
- Si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de six (6) mois, veuillez fournir **une copie de votre acte notarié incluant votre certificat de localisation ou d'un plan de propriété s'il s'agit d'un terrain vacant.**
- Une procuration écrite du propriétaire si le demandeur n'est pas le propriétaire.
- Plan d'architecture **détaillé** de la construction, de l'agrandissement ou de la transformation à des échelles convenables ( Ex. : 1/8"=1'-0", 1/4"=1'-0", ...etc ). Ces plans doivent illustrer minimalement les dessins suivants:

Un plan des fondations / un plan du rez-de-chaussée / un plan de tous les étages / un plan de chaque façade / une coupe transversale et/ou une coupe de mur type du bâtiment. Les éléments structuraux (fermes de toit, poutres, colonnes, solives et/ou poutrelles doivent être identifiés et localisés).

*Si vous n'avez pas de logiciel, vous pouvez avoir recours aux services d'un dessinateur en architecture, un technologue ou un architecte.*

(Dans le cas d'une résidence multifamiliale, ces plans doivent être signés et scellés par un technologue ou un architecte. Dans le cas d'un bâtiment excédant deux étages et 300 m<sup>2</sup> de superficie de plancher, les plans doivent être obligatoirement signés et scellés par un architecte.)

- Plan détaillé des fermes de toit et poutrelles provenant du fabricant de celles-ci
  
- Dans le cas d'un *nouveau bâtiment principal* ou de *l'agrandissement d'un bâtiment principal existant*, le titulaire du permis doit fournir un **certificat d'implantation** préparé par un arpenteur-géomètre, comprenant :
  - La pose de repères en vue de l'implantation de la construction ou de l'agrandissement.
  - Les marges de recul par rapport à : la rue, les lignes de terrain, la ligne naturelle des hautes eaux d'un lac, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau.

### IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom \_\_\_\_\_ Tél. résidence : \_\_\_\_\_

Adresse **postale** \_\_\_\_\_ Tél. cellulaire : \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

### EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJÉTÉS

No. civique \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_ ou Matricule \_\_\_\_\_  
(Voir compte de taxes)

### CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX PROJÉTÉS

**Nature des travaux (cochez le ou les travaux applicable)**

- Construction d'un bâtiment principal
- Agrandissement d'un bâtiment principal
- Rénovation d'un bâtiment principal
- Transformation (changement d'usage)

**Usage projeté (cochez l'usage applicable)**

- Résidentiel
- Commercial
- Mixte (résidentiel et commercial)
- Communautaire
- Industriel
- Agricole

*Si vous avez coché usage **résidentiel** ou **mixte**, veuillez préciser ci-dessous*

**Type d'habitation**

- Habitation unifamiliale
- Habitation bifamiliale
- Habitation multifamiliale (3 et+)

**Logement supplémentaire**

- Logement au sous-sol

**Mode d'implantation**

- Isolée (1 seul bâtiment)
- Jumelée (2 bâtiments avec mur mitoyen)
- Contiguë (plus de 2 bâtiments jumelés)

**Superficie**

Emprise au sol : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
Superficie totale de plancher : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

**DESCRIPTION DES TRAVAUX :**

---

---

---

---

**Exécutant des travaux**

**Entrepreneur licencié**                       **Propriétaire** (auto-construction)

**NOTE : Si vous avez coché « Entrepreneur licencié », complétez ci-dessous**

\_\_\_\_\_  
Nom de l'exécutant (entreprise)

\_\_\_\_\_  
Adresse

\_\_\_\_\_  
No. licence RBQ

\_\_\_\_\_  
No. NEQ

\_\_\_\_\_  
Responsable du chantier

\_\_\_\_\_  
Téléphone du responsable

**Estimation des coûts et échéancier des travaux**

Coût estimé des travaux : \_\_\_\_\_

(Main-d'œuvre et matériaux)

Date prévue du début des travaux : \_\_\_\_\_

Date prévue de la fin des travaux : \_\_\_\_\_

- Dans le cas d'un terrain riverain, un certificat d'autorisation pour *Travaux sur la rive ou sur le littoral d'un lac ou cours d'eau* est **obligatoire** pour une coupe nécessaire à l'aménagement d'une ouverture donnant accès au plan d'eau.
  
- Un *certificat d'autorisation* pour "Accès et Allée véhiculaire" est **obligatoire** pour la mise en place d'une entrée charretière, d'une allée véhiculaire et d'une aire de stationnement.

Considérant que la Municipalité de l'Ascension ne procédera à l'étude de la demande que lorsqu'elle aura TOUS les documents requis en sa possession, vous devez fournir les documents nécessaires ci-haut mentionnés le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.

### **Délai de validité d'un permis de construction**

À partir de sa date de délivrance, tout permis de construction est valide pour une période d'un an. À l'intérieur de cette période, la pose de tous les revêtements extérieurs doit obligatoirement avoir été complétée.

Si la construction n'est pas complétée conformément aux plans approuvés dans l'année qui suit la date d'émission du permis, elle doit faire l'objet d'une demande de renouvellement de permis pour une période additionnelle maximale de douze mois. Cette demande de renouvellement est assujettie à toutes les conditions pertinentes fixées par ce règlement.

Passé ce délai maximal de douze mois, si la construction n'est pas complétée conformément aux plans approuvés, la municipalité peut entamer toute procédure légale appropriée conformément aux dispositions du présent règlement.

Tout permis doit être délivré à l'intérieur de 30 jours de la date de réception de la demande complète par l'inspecteur des bâtiments. Si une demande est incomplète, la date de réception des derniers renseignements additionnels exigibles est considérée comme la date de réception de la demande.

**Si une demande est incomplète**, la date de réception des renseignements additionnels sera considérée comme la date de réception de la demande.

**NOTE : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de débiter les travaux.**

### **DÉCLARATION DU DEMANDEUR**

Je soussigné, \_\_\_\_\_  
**Nom complet en lettres majuscules**

Déclare que les renseignements fournis sont complets et véridiques  
De plus, je m'engage à me conformer aux dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

\_\_\_\_\_  
**Signature**

\_\_\_\_\_  
**Date**

**Municipalité de L'Ascension** : 59, rue de L'Hôtel-de-Ville, l'Ascension (Québec) J0T 1W0  
Téléphone (Urbanisme) : 819 275-3027, poste 224 • Télécopieur : 819 275-3489  
Courriels : [urba3@municipalite-lascension.qc.ca](mailto:urba3@municipalite-lascension.qc.ca)